

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS ET DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2026

Lors de sa dernière séance, le Conseil municipal a (membres présents : 16) :

- ✓ **Approuvé**, par 16 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, sous réserve d'une modification, le procès-verbal de la séance du 21 mai 2026.
- ✓ **Approuvé**, par 16 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, le compte rendu des décisions prises lors de la séance du 21 mai 2026.
- ✓ **Décidé** de ne pas faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale de l'ACG du 13 mai 2026 relative à la reprise par l'ACG de la subvention de la FFPC allouée à la FOCPE, pour un montant de CHF 400'000.-, aucun membre du Conseil municipal ne s'étant manifesté en faveur du veto.
- ✓ **Accepté**, par 14 voix « pour » et 2 abstentions, de transmettre au Conseil administratif, pour réponse, le courrier de plainte du 5 juin 2026 concernant le festival « Beerly ».
- ✓ **Accepté**, par 16 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, le rapport de la commission réunie Finances & Administration et Cohésion sociale & Jeunesse concernant les nouveaux critères de priorisation pour l'attribution des places de crèche acquises par la commune auprès de Little Green House (LGH).
- ✓ **Accepté**, par 16 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, le rapport de la commission Culture, sport & vie associative relatif à l'extension de l'offre des billets du Servette Football Club à d'autres sports, comprenant le Servette Football Club, le Genève-Servette Hockey Club, le Servette Rugby Club et le Servette Football Club Chênois Féminin.
- ✓ **Accepté**, par 16 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, sous réserve de la modification apportée en séance, le rapport de la commission Culture, sport & vie associative concernant la révision des critères des subventions juniors.
- ✓ **Accepté**, par 16 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, le rapport de la commission Territoire, sécurité & mobilité en réponse à la motion « Pour une protection renforcée des habitants, des aînés et de la jeunesse lors des manifestations communales », prévoyant notamment la mise en application et le test de critères permettant de déterminer les besoins en matière de sécurité lors des manifestations.

- ✓ **Accepté**, par 16 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, le rapport de la commission Territoire, sécurité & mobilité en réponse à la motion « Pour le renforcement des mesures de réduction du trafic de transit à Perly-Certoux », donnant mandat au Conseil administratif de poursuivre les réflexions et études et de revenir devant le Conseil municipal avec un projet de délibération pour la mise en place de mesures à l'essai.
- ✓ **Accepté**, par 15 voix « pour » et 1 abstention, que la commission ad hoc chargée de l'organisation de la sortie du Conseil municipal 2027 travaille uniquement sur l'organisation de cette sortie et sans attribution de jetons de présence.
- ✓ **Refusé**, par 7 voix « contre », 6 voix « pour » et 3 abstentions, la proposition visant à instaurer un tournus entre les différentes commissions pour l'organisation de la sortie annuelle du Conseil municipal.
- ✓ **Accepté**, par 12 voix « pour », 2 voix « contre » et 2 abstentions, la création d'une commission ad hoc chargée de l'organisation de la sortie du Conseil municipal en 2027.
- ✓ **Pris une délibération**, par 16 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, relative au projet de Délibération No 15-2026 concernant l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire couvrant les subventions octroyées aux organisations privées à but non lucratif par l'exécutif communal, décidant :
 1. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire 2026 de CHF 7'500.- destiné aux demandes de subvention d'associations à but non lucratif traitées par le Conseil administratif ;*
 2. *De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2026 sur le compte 3290.000.36360.01 ;*
 3. *De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.*
- ✓ **Pris une délibération**, par 15 voix « pour » et 1 abstention, relative au projet de Délibération No 14-2026 concernant l'ouverture d'un crédit d'investissement de CHF 220'000.- destiné à l'aménagement d'une zone macaron dans les villages de Perly et Certoux, décidant :
 1. *De réaliser les travaux d'aménagement d'une zone macaron dans les deux villages de Perly et Certoux ;*
 2. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 220'000.- destiné à ces travaux ;*
 3. *De comptabiliser la dépense de CHF 220'000.- dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;*
 4. *D'amortir la dépense nette de CHF 220'000.- au moyen de 10 annuités, portées au budget de fonctionnement sous la rubrique 6150.000, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2027 ;*
 5. *D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt à concurrence de CHF 220'000.- afin de permettre l'exécution de ces travaux.*

- ✓ **Pris une délibération**, par 16 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, relative au projet de Délibération No 16-2026 concernant l'ouverture d'un crédit d'investissement de CHF 70'000.- destiné à la création d'un bac à graisse pour le local buvette du FCPC, décidant :
1. *De réaliser les travaux d'aménagement d'un bac à graisse pour le local buvette du FCPC ;*
 2. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 70'000.- destiné à ces travaux ;*
 3. *De comptabiliser la dépense de CHF 70'000.- dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;*
 4. *D'amortir la dépense nette de CHF 70'000.- au moyen de 10 annuités, portées au budget de fonctionnement sous la rubrique 3410.200, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2027 ;*
 5. *D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt à concurrence de CHF 70'000.- afin de permettre l'exécution de ces travaux.*
- ✓ **Pris une délibération**, par 16 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, relative au projet de Délibération No 17-2026 concernant l'ouverture d'un crédit d'investissement de CHF 40'000.- destiné à l'installation d'un coffret électrique sur la place de la Mairie pour des branchements sécurisés, décidant :
1. *De réaliser les travaux d'aménagement du coffret électrique ;*
 2. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 40'000.- destiné à ces travaux ;*
 3. *De comptabiliser la dépense de CHF 40'000.- dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;*
 4. *D'amortir la dépense nette de CHF 40'000.- au moyen de 10 annuités, portées au budget de fonctionnement sous la sous-rubrique 6150.035, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2027 ;*
 5. *D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt à concurrence de CHF 40'000.- afin de permettre l'exécution de ces travaux.*
- ✓ **Pris une délibération**, par 16 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, relative au projet de Délibération No 18-2026 concernant l'ouverture d'un crédit d'investissement de CHF 215'000.- destiné à l'acquisition d'un véhicule tonne-pompe pour les compagnies de sapeurs-pompiers volontaires de Bardonnex et Perly-Certoux, correspondant à la quote-part de 50 % de la commune de Perly-Certoux sur un coût total estimé à CHF 430'000.-, décidant :
1. *D'approuver le principe de l'acquisition d'un véhicule tonne-pompe pour les compagnies de sapeurs-pompiers volontaires des communes de Bardonnex et Perly-Certoux ;*
 2. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de CHF 215'000.- correspondant à la quote-part de 50 % de la commune de Perly-Certoux, l'autre moitié étant assumée par la commune de Bardonnex ;*
 3. *De comptabiliser la dépense brute dans le compte des investissements, sous la rubrique 1500.703.50600.00, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine administratif ;*

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

4. *D'amortir le montant net de CHF 215'000.- au moyen de 15 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 1500.703.33006.00 « Amortissement Véhicule » dès la livraison du véhicule ;*
 5. *D'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt à hauteur de CHF 215'000.- au maximum afin de permettre l'acquisition du véhicule.*
- ✓ **Accepté**, par 15 voix « pour » et 1 abstention, le renvoi au Conseil administratif de la motion concernant la réalisation d'une étude de faisabilité pour la création d'une voie verte reliant la route de Thérans au chemin du Pont en passant par le Pont de Certoux.
- ✓ **Accepté**, par 15 voix « pour » et 1 voix « contre », la proposition demandant aux présidents de commission de fixer à l'avance, avec leurs commissaires respectifs, les dates des séances de commission.
- ✓ **Accepté**, par 15 voix « pour » et 1 abstention, le renvoi en commission Culture, sport & vie associative d'une étude sur un projet de workout, basée sur les mêmes critères que l'étude actuellement menée sur le terrain de padel.
- ✓ **Accepté**, par 15 voix « pour » et 1 abstention, le renvoi en commission Territoire, sécurité & mobilité de l'étude de l'aménagement d'une zone sportive dans la commune.
- ✓ **Accepté**, par 16 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, de confier au Conseil administratif l'étude de la possibilité d'acquérir un enregistreur destiné à faciliter la prise des procès-verbaux des commissions.

SEULE LA VERSION INTÉGRALE DU PROCÈS-VERBAL FAIT FOI.